



# NOTE DE PRÉSENTATION

## DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2024



## SOMMAIRE

### **I. LE BUDGET PRINCIPAL 2024**

#### **A. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL**

##### **1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- a. Les charges à caractère général
- b. Les charges de personnel
- c. Les autres charges de gestion courante
- d. Les charges financières
- e. Les charges exceptionnelles et les atténuations de produits

##### **2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- a. Les produits des services, du domaine et ventes diverses
- b. Les impôts et taxes
- c. Les dotations, subventions et participations
- d. Les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels
- e. Les atténuations de charges

#### **B. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL**

##### **1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

##### **2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

#### **C. LES AUTRES BUDGETS PRINCIPAUX**

- a. Budget Funérarium
- b. Budget du Service Commun d'Instruction du Droit des Sols (SCIDS)

#### **D. LES BUDGETS ANNEXES**

- a. Budget Annexe Zone des « 100 Journaux »
- b. Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » (ZIIC)

### **II. ÉTAT DE LA DETTE DE LA CCPD**

**Les budgets 2024 (à l'exception du budget « Funérarium », qui relève de l'instruction M4), sont pour la première fois établis selon le référentiel comptable et financier M57, en lieu et place du référentiel M14, dont la vocation est d'assouplir les règles budgétaires.**

Ils sont établis en concordance et dans le respect du **Règlement budgétaire et financier** adopté par le Conseil Communautaire le 26 octobre 2023.

En faisant application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015 pour adopter le référentiel M57, les collectivités sont tenues d'appliquer le cadre précisé aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sous réserve des dérogations précisées par le même article.

Par conséquent, l'entité qui opte pour le référentiel M57 applique l'article L.5217-10-4 dudit Code, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles :

- La présentation des orientations budgétaires intervient dans un **déla**i de dix semaines précédant l'examen du budget,
- Le projet de budget est préparé et présenté par le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée avec les rapports correspondants **douze jours au moins** avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.

***Les Budgets Primitifs 2024 pour notre Communauté de Communes envisagent, sans mettre en péril leurs équilibres, de traduire les orientations choisies de son Projet de Territoire en actions concrètes principalement au titre du Développement économique et du Cadre de vie.***

***Ainsi, en 2024, la poursuite de nombreux dossiers majeurs et l'avancement de plusieurs projets d'envergure vont permettre de concrétiser les élans du début de mandat.***

Les budgets proposés au vote sont la stricte transcription, pour l'essentiel, des engagements que nous avons pris lors de la présentation de notre Débat d'Orientation Budgétaire en date du 22 février 2024 dernier.

## I. LE BUDGET PRINCIPAL 2024

### A. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2024 pour notre Communauté de Communes est construit avec pour objectifs :

- De maintenir, voire d'accentuer son offre globale de services en direction de tous les publics,
- D'engager les projets structurants pour le territoire en matière d'équipements.

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	2 894 250,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	7 205 936,23
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 457 000,00	013 - Atténuations de charges	80 000,00
014 - Atténuations de produits	2 098 650,00	70 - Produits des services, du domaine	2 100 400,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 339 260,00	73 - Impôts et taxes	4 875 000,00
66 - Charges financières	96 650,00	731 - Fiscalité locale	4 432 000,00
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	74 - Dotations, subventions et participations	1 822 945,00
		75 - Autres produits de gestion courante	-
		76 - Produits financiers	1 500,00
		77 - Produits exceptionnels	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 887 810,00</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>20 517 781,23</b>
023 - Virement à la section d'investissement	-		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	855 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 550,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>855 000,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 550,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 742 810,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 521 331,23</b>

**(Comprenant un excédent d'exécution reporté en recettes de 7.205.936,23 euros)**

Vue synthétique par service :

BUDGET PRINCIPAL 2024	FONCT	
	DEP	REC
RH - TOUS SERVICES	6 700 280,00	257 000,00
COMMANDE PUBLIQUE - TOUS SERVICES	36 930,00	
JURIDIQUE - TOUS SERVICES	82 050,00	
SECRETARIAT GENERAL - 020	111 950,00	
SERVICE INFORMATIQUE ET D'INFORMATION - TOUS SERVICES	292 540,00	
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES - 023 024	61 690,00	
LOGISTIQUE - MAINTENANCE - VOIRIE - TOUS SERVICES	601 500,00	
POLE ENFANCE JEUNESSE - 331 332 338	1 258 200,00	2 460 000,00
INFRASTRUCTURE - TOUS SERVICES		
EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE FONCT	26 800,00	9 000,00
GENS DU VOYAGE - 524	27 000,00	12 000,00
POLE FAMILIAL ET SOCIAL - CENTRE SOCIAL - 4212	80 400,00	133 800,00
INSERTION PROFESSIONNELLE - FRANCE SERVICES - 61 66	39 050,00	67 000,00
RASED - ULIS - ADEFO - 212 213 424	13 100,00	
PETITE ENFANCE RPE et MULTIACC - 4221 4222	189 460,00	115 550,00
ORDURES MENAGERES - 7212	1 877 600,00	1 877 600,00
STRE - ENVIRONNEMENT / DEPLACEMENTS - 830 815	158 000,00	38 000,00
INTERVENTIONS ECONOMIQUES - TOURISME - 90 95	135 960,00	23 095,00
<b>SOUS TOTAUX SERVICES</b>	<b>11 692 510,00</b>	<b>4 993 045,00</b>
<i>NA 01 - NON AFFECTE</i>	2 195 300,00	15 524 736,23
<i>NA 01 - NON AFFECTE / prise en charge BA (ZIIC)</i>		
<i>6811 et 28xxx (avant M57 2024)</i>	655 000,00	
<i>prorata temporis AMORT 2024 (prévision 10% des IMMO inscrites 2024)</i>	200 000,00	
<i>reprise SUBVT</i>		3 550,00
	-	-
<i>01 NA - S/Tot</i>	3 050 300,00	15 528 286,23
<b>RAR</b>		
	<b>14 742 810,00</b>	<b>20 521 331,23</b>

## 1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les inscriptions tiennent compte des dépenses récurrentes et/ou prévisibles induites par les nouveaux sites.

En faisant preuve, autant que faire se peut, de maintien rigoureux et d'optimisation des dépenses en matière de de fonctionnement.

Le montant inscrit au chapitre 011 de **2.894.250 €**.

Ces inscriptions tiennent compte de plusieurs éléments comme l'augmentation de dépenses incompressibles : les fluides (+ environ 30%), l'entretien des petits électroménager, l'entretien des bâtiments, le nettoyage des locaux, les assurances, les charges locatives ainsi que les maintenances afférentes aux nouveaux matériels acquis.

Elles prennent également en compte la prévision de petits équipements et services liés au projet de l'épicerie solidaire et sociale.

Les inscriptions concernant les carburants ont été diminuées de 29% (25.000 € contre 35.500 € en 2023) au vu de la réalisation pour l'exercice 2023 à hauteur de 17.650 €.

Les inscriptions des dépenses annuelles, tels que :

- du petit matériel et des fournitures éducatives pour le service Enfance Jeunesse vétuste et/ou plus adaptés,
- la prise en compte de la hausse du coût des repas ainsi que l'augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs,
- des campagnes publicitaires pour promouvoir notre territoire,
- la continuité de l'élaboration du plan de mobilité simplifié,
- une adhésion à une assistance juridique spécifique (logiciel LexisNexis) accessible à plusieurs agents.

À noter que sur ce chapitre interviennent des crédits à destination du personnel :

La dotation de vêtements de travail sécurisés, notamment pour les agents du service logistique, mais également des équipements nécessaires pour les agents du service périscolaire.

Au titre de la **formation** à hauteur de **70.400 €** (78.000 € pour le budget 2023) pour des formations en cours et à venir.

Pour 2024, sont envisagés principalement :

- Des BAFD et BAFA,
- Une analyse de la pratique, notamment pour le personnel du RPE,
- Une formation pour l'alternance juriste,
- Une formation sur le logiciel « Horoquartz » pour les services Ressources Humaines et Enfance Jeunesse,
- Des formations spécifiques pour les services Communication et Économique,
- Une formation PSC1 pour l'ensemble du personnel,
- La formation « conducteur de car » pour deux agents.

Il est prévu également pour le service des Ressources Humaines la prestation de réalisation du Document Unique.

### **b) Les charges de personnel (chapitre 012)**

Le budget prévisionnel annoncé par le service des Ressources Humaines pour l'année 2024 sera de **6.457.000 €**

Pour mémoire, le budget primitif 2023 pour le chapitre 012 s'élevait à 5.937.000 €, pour une exécution de 5.933.105,25 €, soit 99,93 % de réalisation.

**Les principaux éléments à retenir pour ce nouvel exercice, sont les suivants :**

- ✓ L'augmentation de 5 points d'indice à tous les agents, soit l'équivalent pour la Fonction Publique, de l'augmentation du SMIC d'1.13% au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- ✓ La réévaluation des fonctions des agents de catégorie A et B (IFSE Fonction et expérience professionnelle),

- ✓ La réévaluation du RIFSEEP des 7 animateurs/référents de site à compter du 01/01/2024, pour la prise en compte des fonctions de Direction,
- ✓ La poursuite de l'augmentation de la fréquentation des services Enfance Jeunesse avec une prévision de + 3%,
- ✓ La valorisation de trois promotions internes (catégorie A et catégorie B) et trois réussites concours (catégorie B),
- ✓ Les avancements de grade au 1<sup>er</sup> décembre 2024,

En 2023, la mutation interne d'un agent a permis de répondre aux besoins administratifs à l'ensemble du Pôle Cohésion Sociale. Cela représentera en 2024 un coût de 38.000 €.

Les recrutements suivants sont envisagés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- Référent déploiement France Services – Catégorie C – 13.000 €,
- Animateur des Politiques Publiques – Catégorie B – 15.000 €,
- Chargé de mission contrat local de santé - Catégorie A – 18.000 €.

Recrutement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

- Responsable travailleur social Epicerie Sociale et Solidaire -- Catégorie B – 10.000 €.

À noter que la réduction des crédits au titre de l'assurance du personnel en raison de la passation d'un nouveau marché d'assurance du personnel se poursuit (90.000 € en 2023 et 20.000 € en 2024).

### c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Pour ce chapitre, l'inscription budgétaire totale proposée, en tenant compte des indemnités des élus, s'élève à **2.339.260 €** (contre 2.243.750 € pour 2023).

Concernant les **indemnités à verser aux élus**, il est proposé pour l'année 2024, d'inscrire la somme de 122.000 € à laquelle s'ajoutent 6.540 € pour les cotisations afférentes.

Il est proposé de prévoir les crédits à hauteur de 8.000 € relatifs **aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes** ; à savoir 6.000 € pour le service enfance-jeunesse et 2.000 € pour les impayés éventuels au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Concernant les **participations**, entre-autres aux syndicats, il est proposé une inscription, tenant compte de l'évolution des différentes participations à verser, pour un montant de **2.038.550 euros**, soit :

- 56.000 € aux syndicats de rivières (baisse de 19.000 €),
- 2.000 € à la Fédération des Centres Sociaux (2.400 € en 2023),
- 5.000 € subvention à la Mission Locale de DIJON (montant identique),
- 500 € subvention SASTI (montant identique),
- 35.000 € subvention pour l'aide à l'immobilier d'entreprise (à l'identique de 2023),
- 10.000 € subvention à l'ADEF0 (à l'identique de 2023),
- 28.000 € au SCOT Dijonnais (27.500 € en 2023),
- 50 € pour l'adhésion à Côte d'Or tourisme (montant inchangé),
- 1.875.000€ pour le SMICTOM (1.790.000 € en 2023),
- 9.000 € pour la collecte des denrées alimentaires (ALFACY/SMICTOM),
- 18.000 € pour le reversement à la CCNT pour notre participation à l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié.

À noter que **159.960 €** sont inscrits pour **les hébergements des logiciel métiers, les licences, droits d'accès et anti-virus** (contre 160.720 € en 2023).

#### d) Les charges financières (chapitre 66)

Il est inscrit la somme de **96.650 €**, au titre des **charges financières** :

- 73.650 € au titre des intérêts des emprunts pour 2024
- 23.000 € au titre des intérêts courus non échus (ICNE) pour 2024

#### e) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) et les atténuations de produits (chapitre 014)

Il est à préciser que les sommes inscrites l'an passé à l'article 678 - autres charges exceptionnelles, passent à l'article 65888 - autres charges diverses de gestion courante, en M57.

**Concernant le chapitre 67 - charges spécifiques**, il est proposé d'inscrire un montant de **2.000 €** à l'article 673 titres annulés sur exercices antérieurs :

- 2.000 € pour l'enfance-jeunesse

Les **atténuations de produits (chapitre 014)** sont constituées :

- Des **attributions de compensation**, inchangées à hauteur de 1.859.100 €,
- Du **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) pour 182.350 € inchangé par rapport à 2023,
- Du **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour une somme de 57.200 €, en stabilité par rapport à l'exercice précédent.

À noter que conformément à une délibération du 21 septembre 2023, la Communauté de communes a décidé de prendre à sa charge une enveloppe complémentaire de 11.099 euros.

Il est donc proposé d'inscrire au chapitre 014, le montant de **2.098.650 €**.

## 2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### a) Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Il est proposé d'inscrire **au chapitre 70**, la somme de **2.100.400 €**, se répartissant comme suit (inscriptions BP 2023 : 1.712.750 €, soit + 387.650 €) :

- Pour le service Enfance Jeunesse  
Inscription de la somme de 1.850.000 €

L'augmentation des effectifs représentant près de 400.000 € de recettes supplémentaires attendues.

- Pour le service Centre Social du Pôle Familial et Social  
Inscription de la somme de 27.800 €

Soit une hausse de 3.800 €, (2023 : 24.000 €) au vu de l'augmentation des actions proposées par le service et une participation assidue des administrés.

- Pour le service Gens du voyage  
Inscription de la somme de 12.000 €

Représentant les recettes à percevoir pour les emplacements et les consommations de fluides de l'aire.

- Pour le service ordures ménagères  
Inscription de la somme de 2.600 €

Représentant la participation aux coûts de la taille de haie pour le marché en lien avec la CCPD

- Pour le service Petite Enfance

Inscription de la somme de 40.000 € (sous réserve du résultat de la consultation en cours)

Représentant la recette de la DSP (Délégation de Service Public) liée aux 2 multi accueils.

- Pour le service RH Ressources Humaines

Inscription de la somme de 163.000 €

Représentant la recette attendue du reversement du budget SCIDS - Service Commun d'Instruction du Droit des Sols.

- Pour le service STRE - service pour la Transition et la Résilience Écologique,  
Inscription de la somme de 5.000 €

Représentant la recette de la vente de tickets du transport à la demande « MOBIPLAINE ».

#### **b) Les impôts et taxes**

**Il est à relever que le chapitre 73, maquette M14 en 2023 (inscription budgétaire 2023 pour 8.876.100 €) est scindé en deux chapitres distincts en M57 :**

- 73 - impôts et taxes,
- 731 - Fiscalité locale.

Pour le **chapitre 73 - impôts et taxes**, il est proposé d'inscrire la somme de **4.875.000 €** :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Fraction de la TVA :                                      | 2.300.000 € |
| • CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : | 700.000 €   |
| • TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :          | 1.875.000 € |

Concernant l'article 7351 (ex. article 7382 en M14) portant sur la fraction de TVA, la somme de 2.300.000 € a été inscrite **à l'identique** du budgétisé et réalisé 2023.

En **mars de l'année N** la communication de la **fraction de TVA prévisionnelle N** (en fonction de la prévision de TVA votée en Loi de Finances) est faite via l'état fiscal 1259.  
 En **octobre** un ajustement de la prévision de l'évolution de la TVA N est fait via le PLF N+1 et une première estimation de l'évolution de la TVA N+1 est donnée.  
 Au **cours de l'année N+1** la notification de l'attribution définitive N-1 est transmise en fonction de l'évolution réelle de la TVA N-1



### 8.2 La mise en œuvre

Pour l'année 2023, la TVA aurait progressé moins vite que prévue. Ainsi la **fraction de TVA 2023** des EPCI progresserait de **seulement +3,7%** contre une **prévision de +5,10%** dans l'état fiscal 1259.

La **première estimation de l'évolution de la TVA 2024 serait de +4,5%**.



source Finance Active

Pour ce qui est de la CVAE (article 738), le PLF (Projet de Loi de Finances) annonce la suppression progressive en 2024. Nous proposons l'inscription de la partie fixe connue, qui est la moyenne des recettes des trois dernières années, soit la somme de 700.000 € pour l'année 2024.

La LF 2024 modifie le calendrier pour les entreprises. En effet, la suppression s'étalerait de 2024 à 2027. Le calendrier reste inchangé pour les collectivités.]

	2023	2024 à 2027
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression progressive de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

source Finance

Active

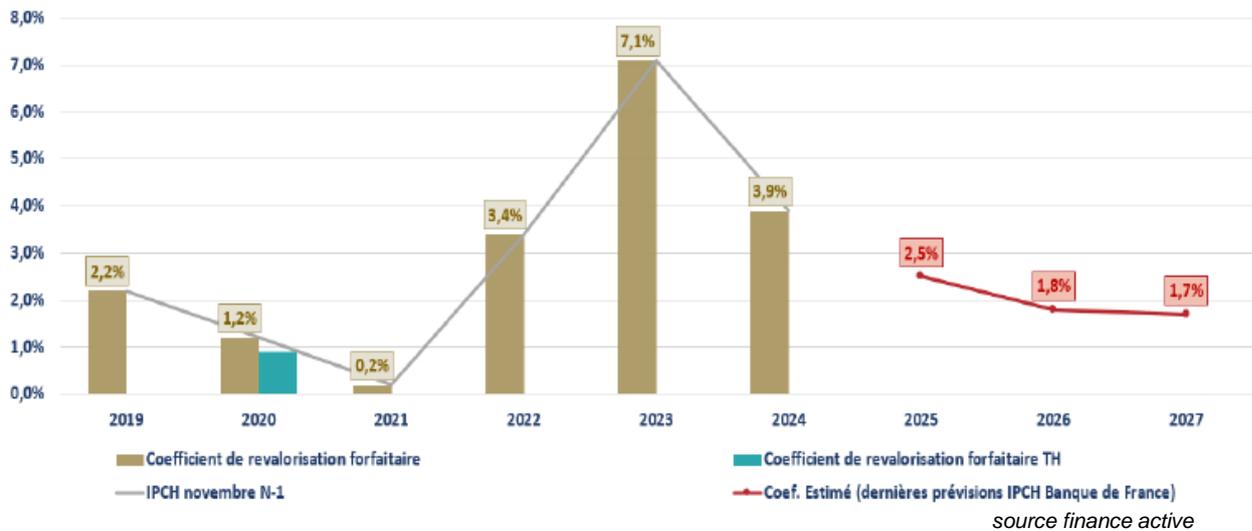
Pour le **chapitre 731 - Fiscalité locale**, il est proposé d'inscrire la somme de **4.432.000 €** :

Impôts directs :	4.100.000 €
• Autre fiscalité directe (CVAE)	140.000 €
• IFER - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux :	96.000 €
• TASCOM - Taxe sur les Surfaces Commerciales :	96.000 €

Concernant l'article 73111 - impôts directs locaux, les préconisations de *FINANCE ACTIVE* portent à **3,9%** la revalorisation des bases en fonction de l'inflation constatée.

Afin de rester prudent, il a été prévu une **augmentation d'environ 3,00%** par rapport au réalisé de l'exercice 2023, soit une recette à hauteur de **4.100.000 €**.

L'IPCH de novembre 2023 est ressorti sur un an à **+3.9%**, c'est ce **coefficient de revalorisation forfaitaire** des bases fiscales qui s'appliquera pour l'année 2024. Sur le reste de la période, selon les dernières prévisions de la Banque de France, l'IPCH s'établiraient à **+2.5%** en 2024, **+1.8%** en 2026 et **+1.7%** en 2027. Toutefois, ces prévisions s'appliquent uniquement sur les bases d'habitation et de locaux industriels (et non sur les bases dites professionnelles et commerciales).



Pour notre collectivité, il n'est pas envisagé de hausse de taux des taxes pour l'année 2024 et restent à l'identique de l'exercice 2023, soit :

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TH	6,99%	7,26%	7,35%	7,35%				7,35%	7,35%
TFB	7,41%	7,69%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%
TFNB	16,42%	17,04%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%
CFE	7,54%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%
FPZ	18,99%								
TEOM	8,13%	8,13%	8,13%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%

L'effet de « bases » uniquement produira les recettes supplémentaires.

Le taux de la TEOM ne devrait pas évoluer, le montant de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** est inscrit en rapport à la réalisation de l'exercice 2023, (d'un montant de 1.788.075,84 €), soit une inscription de **1.875.000 €** pour 2024.

### c) Les dotations, subventions et participations

Pour le **chapitre 74**, il est proposé d'inscrire la somme de **1.822.945 €** (2023 : 1.736.400 €), soit une hausse de **86.545 €**

Ce répartissant comme suit :

- Pour le service Enfance Jeunesse  
Inscription de la somme de 610.000 €  
(Somme budgétisée en 2023 : 600.000 €), il est tenu compte du passage en CTG en 2023 (Convention Territoriale Globale).
- Pour le service Centre Social du Pôle Familial et Social  
Inscription de la somme de 106.000 €  
Représentant les recettes attendues de la CAF pour l'animation collectif famille, l'animation globale, le dispositif CLAS.
- Pour le service Petite Enfance  
Inscription de la somme de 75.550 €  
Représentant les recettes attendues de la CAF sur le fonctionnement et les actions du RPE (Relais Petite Enfance).
- Pour le service Insertion Professionnelle et France services  
Inscription de la somme de 67.000 €  
Tenant-compte de l'augmentation de la somme versée en 2023 pour la participation au fonctionnement de France services à hauteur de 40.000 €.
- Pour le service STRE - service pour la Transition et la Résilience Écologique,  
Inscription de la somme de 33.000 €  
Représentant une participation de l'ADEME pour le projet « mobilité simplifié ».
- Pour le service Développement Économique – Tourisme  
Inscription de la somme de 23.095 €  
Représentant une participation de VNF - Voies Navigables de France, au projet « étude de la charte fluviale ».
- Pour le service Epicerie Solidaire et Sociale  
Inscription de la somme de 9.000 €  
Représentant les aides ayant été ciblées dans le cadre de ce projet.
- Pour le service Ressources Humaines  
Inscription de la somme de 14.000 €  
Représentant les recettes attendues de l'ADEME pour le projet Mobilité Simplifié (pour un agent sur une période d'un an, 9.000 €), ainsi que des participations pour deux contrats aidés.

Et enfin, pour la **dotations d'intercommunalité et la dotation de compensation**, inscription de la somme de 885.000 € (montant très légèrement en deçà de la réalisation de l'exercice 2023) afin de tenir compte de l'écrêtement prévu par la Loi de Finances de 1,50%.

L'inscription de la somme de 300 € concernant le FCTVA attendu sur le fonctionnement pour les mois de novembre et décembre 2023.

#### **d) Les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels**

Pour le **chapitre 76**, il est proposé d'inscrire la somme de **1.500 €** (pour 2023 : 2.000 €).

Ce montant correspond aux intérêts dus par la commune de BRAZEY-EN-PLAINE pour le ticket de sortie.

## e) Les atténuations de charges

Il s'agit des remboursements concernant les arrêts des agents, inscrits au **chapitre 013** pour la somme de **80.000,00 €**.

## B. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	2 515 039,53
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	-	021 - Virement de la section de fonctionnement	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	880 100,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	-	13 - Subventions d'investissement	30 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	70 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	592 200,00
21 - Immobilisations corporelles	1 421 880,00	27 - Autres immobilisations financières	11 200,00
23 - Immobilisations en cours	500 000,00		
27 - Autres immobilisations financières	888 730,00		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 760 710,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 163 439,53</b>
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	3 550,00	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	855 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 550,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>855 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 764 260,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 018 439,53</b>

(Hors RAR et comprenant un solde d'exécution reporté en recettes de 2.512.039,50 €)

### 1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Synthèse des inscriptions au BP 2024 par service :

BUDGET PRINCIPAL 2024	INVESTISSEMENT
	DEPENSES
COMMANDE PUBLIQUE - TOUS SERVICES	77 500,00
SERVICE INFORMATIQUE - TOUS SERVICES	56 930,00
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES	52 120,00
LOGISTIQUE - MAINTENANCE - VOIRIE - TOUS SERVICES	210 500,00
POLE ENFANCE JEUNESSE	21 130,00
INFRASTRUCTURE - TOUS SERVICES	1 115 500,00
GENS DU VOYAGE	2 000,00
POLE FAMILIAL ET SOCIAL - CENTRE SOCIAL	9 000,00
INSERTION PROFESSIONNELLE - FRANCE SERVICES	3 500,00
PETITE ENFANCE RPE et MULTIACC	17 700,00
STRE - ENVIRONNEMENT / DEPLACEMENTS	260 000,00
INTERVENTIONS ECONOMIQUES - TOURISME	98 000,00
<b>SOUS TOTAUX SERVICES</b>	<b>1 923 880,00</b>
NA 01 - NON AFFECTE	1 836 830,00
reprise SUBVT	3 550,00
RAR	299 767,04
	<b>4 064 027,04</b>

- Service Commande Publique pour 77.500 € :
- Travaux AD'AP pour la Petite Enfance (32 000 €),
- Complément pour l'organigramme de clés (1.500 €),

- Mobilier pour les services périscolaires, local syndical, relais petite enfance et au siège (26.000 €),
- Climatisation périscolaire Rouvres et accueil jeunes (18 000 €).
  
- Service Informatique pour 56.930 € :
  - Six ordinateurs portables et téléphones portables pour le périscolaire,
  - Un téléphone fixe et portable, un PC portable, une imprimante, un copieur, un onduleur, une armoire informatique et une alarme pour l'épicerie solidaire et sociale,
  - Un copieur, trois PC portables, six écrans et deux téléphones fixes au siège,
  - Une imprimante portable/scan pour le centre social,
  - Un téléphone portable pour le service insertion professionnelle,
  - Un téléphone portable et dynamique city pour le service tourisme,
  - Un téléphone portable et une imprimante portable/scan pour France Services.
  
- Service Communication pour 52.120 € :
  - Signalétique intérieure et extérieure sur le territoire (fixe et mobile),
  - Logotage des véhicules,
  - Transats personnalisés pour des actions au centre social,
  - Chariots de transport pour le matériel du service,
  - Signalétique touristique et houblonnières,
  - Signalétique diverse : oriflamme, roll-up, banderoles.
  
- Service Logistique-Maintenance pour 210.500 € :
  - Réparations et agencements de divers sites (Longchamp, Paul Bert),
  - Travaux au périscolaire Jules Ferry, toilettes et cuisine,
  - Réalisation d'un circuit de roulage béton pour le multi accueil sud à Thorey,
  - Achat de petit matériel : pompe de vidange, compresseur, caisse à outils,
  - Achat de lave-vaisselle à AISEREY et Paul Bert, four étuve, adoucisseurs à Paul Bert et aire des gens du voyage,
  - Achat d'aspirateurs et chariots de ménage par suite de vétusté.
  
- Service Pôle Enfance-Jeunesse pour 21.130 € :
  - Achat de matériel sportif (paniers de basket-ball, cages de tchoukball),
  - Achat de deux sonos portables,
  - Achat de quatre fours de cuisine portables pour les kits Cuisine sur site,
  - Achat de mobilier par suite de hausse d'effectif ou de vétusté (tables, meubles de rangement, porte-manteaux...),
  - Achat de matériel pédagogique : tapis pliants, tapis bougeothèque, tableaux affichage, couvertures.
  
- Service Infrastructures pour 1.115.500 € :
  - AMO et travaux de la restructuration du Pôle Familial et social pour 500 000 €,
  - Local socio-éducatif pour l'aire des gens du voyage : architecte + construction pour 140.000 €,
  - Projet d'une épicerie solidaire et sociale : achat de locaux + aménagements + AMO pour 310.000 €,
  - Matériels, mobilier, caisses de transport, chariots d'entretien, chambre froide, vitrines et armoires réfrigérées, mobilier de présentation, diable, transpalette, rayonnages, etc... pour 55.500 €,
  - Pompe de relevage pour périscolaire AISEREY pour 30.000 €,
  - MO pour projet périscolaire à TART pour 80.000 €.

- Service Gens du Voyage pour 2.000 € :
  - Remboursement de caution (2.000 €).
  
- Service Centre Social du Pôle Familial et Social pour 9.000 € :
  - Acquisition de jeux de grandes dimensions pour 5.000 €,
  - Achat de matériel de sport pour les séniors pour 500 €,
  - Mobilier de détente extérieur pour 2.000 €,
  - Armoire sur roulette pour le matériel de sport pour 1.000 €,
  - Destructeur de papier pour 500 €.
  
- Service Insertion Professionnelle et France services pour 3.500 € :
  - Achat d'une banque d'accueil et présentoirs (non réalisé sur 2023) pour 3.500 €
  
- Pour le service Petite Enfance, pour 17.700 €
  - Matériel de motricité pour 6.000 €,
  - Mobilier complémentaire aménagement relais (évier et meuble) pour 1.700 €,
  - Jeux extérieurs (10.000 €).
  
- Pour le service STRE - service pour la Transition et la Résilience Écologique, pour 260.000 €
  - Clôtures et rondins pour houblonnière pour 40.000 €,
  - Risques inondation bassin Boulouze pour 100.000 €,
  - Réalisation de chemins doux (100.000 €),
  - Plantation de houblon à CESSEY SUR TILLE pour 5.000 €,
  - Plantations pour le verger de la zone de BOULOUZE, haie et verger à TART et CESSEY SUR TILLE pour 15.000 €.
  
- Pour le service Interventions économiques et Tourisme pour 98.000 € :
  - Stationnement et point d'eau aire de service vélotourisme pour 10.000 €,
  - Achat de tables et bancs pour 4.000 €,
  - Équipements développement tourisme et vélotourisme pour 84.000 €.

➡ Il y a lieu d'ajouter, à l'ensemble des inscriptions des différents services, les écritures non affectées pour **1.836.730,00 €** :

- ✓ La somme de **878.100 € en dépense d'investissement**, concernant le **remboursement du capital des emprunts pour l'exercice 2024**,
- ✓ Le montant de **70.000 €** afin de répondre aux demandes de **fonds de concours** éventuelles en direction des communes membres,
- ✓ La somme de **888.730 €** à l'article 276351 - immobilisations financières, pour **l'avance d'équilibre au budget annexe ZIIC** - Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales.

Mais également :

- ✓ Les RAR - **Restes à Réaliser de l'année 2023** à reporter, pour un montant de **299.767,04 €**,
- ✓ Les **reprises de subventions**, pour un montant de **3.550,00 €**.

Ce qui porte les inscriptions de **dépense d'investissement** globales à **4.064.027,04 €**.

## 2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Synthèse des inscriptions au BP 2024 par service :

BUDGET PRINCIPAL 2024	INVESTISSEMENT
	RECETTES
GENS DU VOYAGE	2 000,00
INSERTION PROFESSIONNELLE - FRANCE SERVICES	5 000,00
<b>SOUS TOTAUX SERVICES</b>	<b>7 000,00</b>
<i>NA 01 - NON AFFECTE</i>	<i>3 156 439,53</i>
<i>Amortissements</i>	<i>855 000,00</i>
<i>RAR</i>	<i>45 674,86</i>
	<b>4 064 114,39</b>

- Pour le service Gens du voyage, pour 2.000 €  
- Dépôt de garantie des voyageurs pour 2.000 €.
- Pour le service Insertion Professionnelle et France services, pour 5.000 €

Il y a lieu d'ajouter, aux inscriptions des services, les **écritures non affectées**, pour un montant total de **3.156.439,53 €**, soit :

- ✓ La somme de **2.515.039,53 €** représentant **l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2023**,
- ✓ Le montant de **15.000 €** représentant le **montant attendu pour le FCTVA** des mois de novembre et décembre 2023,
- ✓ La somme de **25.000 €** représentant un **Fonds de Concours attendu (Fauverney)** pour les travaux de l'extension d'une rue à Boulouze (une somme inscrite à minima, dans l'attente de l'attribution de la subvention par le Conseil Départemental),
- ✓ Un emprunt de **590.200 €** afin de **permettre l'équilibre** de la section d'investissement
- ✓ La somme de **11.200 €** concernant le **remboursement** (part capital) du **ticket de sortie** de la commune de **Brazey en Plaine**.

Mais également :

- ✓ Les **amortissements** de l'exercice 2024, pour un montant de **855.000,00 €**,
- ✓ Les RAR - **Restes à Réaliser de l'année 2023**, pour un montant de **45.674,86 €**.

Ce qui porte les inscriptions totales des **recettes d'investissement** à la somme de à **4.064.114,39 €**.

## C. LES AUTRES BUDGETS PRINCIPAUX

1. BUDGET FUNERARIUM			
Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	15 700,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	9 038,66
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	-
66 - Charges financières	2 760,00	75 - Autres produits de gestion courante	20 830,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>18 460,00</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>29 868,66</b>
023 - Virement à la section d'investissement	5 900,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	5 110,00		
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>11 010,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>29 470,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>29 868,66</b>
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	5 626,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	5 900,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 626,00
21 - Immobilisations corporelles	-		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>16 626,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>11 526,00</b>
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	5 110,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 110,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 626,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 636,00</b>

Il est rappelé que le budget autonome du funérarium est passé en DSP - Délégation de Service Public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### FONCTIONNEMENT

#### LES DÉPENSES

Les sommes inscrites correspondent aux dépenses suivantes - chapitre 011 :

- Taxes foncières dues par le propriétaire : 1.500 €,
- Prestations extérieures : 500 €,
- Assurance : 200 €,
- Entretien et réparation de bâtiment : 13.500 €.

Concernant les inscriptions concernant l'entretien et les réparations, est à noter que le bâtiment, dû à sa vétusté, a besoin d'un nettoyage de façades, d'une réfection de la salle de thanatopraxie (sol et murs) et de l'entretien de la porte en bois de la salle de cérémonie.

↳ Ainsi que les dépenses règlementaires suivantes :

- Les intérêts de l'emprunt en cours (article 66111) : 2.310 €,
- L'inscription des ICNE (Intérêts Courus Non Echus, article 66112) : 450 €,
- La charge des amortissements à l'article 6811 pour 5.110,00 €,
- Le virement à la section d'investissement à l'article 023 pour 5.900,00 € afin d'assurer l'équilibre réel du budget.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de **29.470 €**.

#### LES RECETTES

Au chapitre 75 le produit de la DSP : 20.830 € (montant inchangé). Auquel s'ajoute le report de l'exercice N-1 d'un montant de 9.038,66 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de **29.868,66 €**.

## INVESTISSEMENT

### LES DÉPENSES

Il s'agit des dépenses de capital d'emprunt (11.000 €) et du report de l'exercice N-1 d'un montant de 5.626,00 €.

Le montant total des dépenses d'investissement est de **16.626,00 €**.

### LES RECETTES

Il ne s'agit que des recettes réglementaires : inscription à l'article 1068 (5.626,00 €), les recettes des amortissements (5.110,00 €), et le virement de la section de fonctionnement à l'article 021 (5.900,00 €).

Le montant total des recettes d'investissement est de **16.636,00 €**.

2. BUDGET SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS			
<b>Fonctionnement - Dépense</b>		<b>Fonctionnement - Recette</b>	
011 - Charges à caractère général	27 200,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	74 719,47
012 - Charges de personnel et frais assimilés	169 800,00	70 - Produits des services, du domaine	216 200,00
022- Dépenses imprévues	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
65 - Autres charges de gestion courante	19 200,00		-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>216 200,00</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>290 919,47</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	1 950,00		
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 950,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>218 150,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>290 919,47</b>
<b>Investissement - Dépense</b>		<b>Investissement - Recette</b>	
21 - Immobilisations corporelles	-	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	18 961,29
		13 - Subventions d'investissement	-
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>18 961,29</b>
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	1 950,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 950,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 911,29</b>

À noter qu'une nouvelle convention a été adoptée et mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour l'ensemble des communes bénéficiaires du service.

## LE FONCTIONNEMENT

### LES DÉPENSES

Chapitre 011, les sommes inscrites correspondent aux dépenses liées au service : téléphone, électricité eau, maintenance des équipements, petites réparations, fournitures de bureau et de vêtements de travail, formations.

Chapitre 012, la charge de personnel des agents du service, auquel s'ajoute les cotisations d'assurance statutaire, CNAS et supplément familial.

Chapitre 65, inscription des droits du logiciel spécifique du service, de son hébergement et les antivirus.

Les opérations d'ordre pour les amortissements en cours.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de **218.150 €**.

## LES RECETTES

Chapitre 70, la participation des communes membres.  
 002 - le report de l'exercice N-1.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de **290.919,47 €**.

## INVESTISSEMENT

### LES DÉPENSES

Il est à noter que la mise en place de la nouvelle convention en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, impose, pour des raisons réglementaires, que les charges d'investissement soient portées par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Il n'y donc pas d'inscriptions en dépenses d'investissement.

### LES RECETTES

Sont inscrites uniquement les recettes réglementaires : recettes des amortissements en cours et report N-1.

Le montant total des recettes d'investissement est de **20.911,29 €**.

## **D. LES BUDGETS ANNEXES**

<b>3. BUDGET ZAE DES CENTS JOURNAUX</b>			
<b>Fonctionnement - Dépense</b>		<b>Fonctionnement - Recette</b>	
011 - Charges à caractère général	1 062 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	13 605,79
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	-
65 - Autres charges de gestion courante	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 062 000,00</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>13 605,79</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	1 588 785,88	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	2 650 785,88
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 588 785,88</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 650 785,88</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 650 785,88</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 664 391,67</b>
<b>Investissement - Dépense</b>		<b>Investissement - Recette</b>	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	1 447 254,25	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-
		16 - Emprunts et dettes assimilées	2 509 300,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 447 254,25</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 509 300,00</b>
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	2 650 785,88	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	1 588 785,88
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 650 785,88</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 588 785,88</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 098 040,13</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 098 085,88</b>

Il est précisé que la CCPD est dorénavant propriétaire de l'ensemble des parcelles de la ZAE des 100 journaux à la suite du jugement du tribunal judiciaire en date du 5 janvier 2023.

## FONCTIONNEMENT

### LES DÉPENSES

Le budget proposé tient compte de l'appel à l'encontre dudit jugement de quelques propriétaires et des conclusions du Commissaire du gouvernement, ce qui entraîne une inscription de 150 000 €.

Les indemnités aux exploitants sont également prévues pour un montant de 80.000 €.

Auxquelles il convient d'ajouter :

- Achats d'études-prestations de services (AMO, INRAP...) : 210.000 €
- Création d'un giratoire : 600.000 €
- Honoraires (géomètre) : 20.000 €
- Annonces et insertions : 2.000 €

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de **2.650.785,88 €**.

### LES RECETTES

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires.

À l'article 002, le report de l'exercice N-1.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de **2.664.391,67 €**.

### INVESTISSEMENT

#### LES DÉPENSES

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires.

À l'article 001, le report N-1

Le montant total des dépenses d'investissement est de **4.098.040,13 €**

#### LES RECETTES

Chapitre 16, l'emprunt d'équilibre.

Chapitre 040, opérations réglementaires de stock.

Le montant total des recettes d'investissement est de **4.098.085,88 €**

4. BUDGET ZIIC - ZONES INTERCOMMUNALES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES			
Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	709 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	9 558,64
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	-
65 - Autres charges de gestion courante	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>709 000,00</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>9 558,64</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	401 894,52	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	1 110 894,52
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>401 894,52</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 110 894,52</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 110 894,52</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 120 453,16</b>
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	179 720,52	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-
		16 - Emprunts et dettes assimilées	888 730,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>179 720,52</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>888 730,00</b>
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	1 110 894,52	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	401 894,52
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 110 894,52</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>401 894,52</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 290 615,04</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 290 624,52</b>

## **FONCTIONNEMENT**

### **LES DÉPENSES**

#### **ZAE Corvée aux moines à Aiserey**

Il est rappelé que la Communauté de communes va procéder à l'extension de la ZAE de la Corvée aux Moines, à Aiserey.

La procédure de déclaration de projet qui vise à reclasser la zone agricole concernée en zone permettant l'implantation d'entreprises arrive à son terme.

La mission de conseil et de maîtrise d'œuvre a par ailleurs débuté avec le cabinet BAFU. Le dossier Loi sur l'Eau est en cours de constitution.

Les propositions d'inscriptions au budget des ZIIC (en €HT) pour l'exercice 2024, concernant la Corvée aux Moines, sont les suivantes :

- Achats d'études, prestations de services : 625.000 €
- Honoraires : 32.000 €
- Annonces et insertions : .2.000 €

#### **ZAE de la Tille à Genlis**

Des ventes ont été réalisées sur 2023, d'autres projets d'installation sont à l'étude. Il est proposé de réinscrire les crédits nécessaires au financement d'éventuels aménagements de la voirie interne qui dessert la zone pour un montant de 50.000 €.

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de **1.110.894,52 €**.

### **LES RECETTES**

À l'article 002, report N-1.

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de **1.120.453,16 €**.

## **INVESTISSEMENT**

### **LES DÉPENSES**

À l'article 001, report N-1.

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des dépenses d'investissement est de **1.290.615,04 €**.

### **LES RECETTES**

Chapitre 16, subvention d'équilibre du budget principal.

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des recettes d'investissement est de **1.290.624,52 €**.

## II. ÉTAT DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE LA CCPD AU 01 01 2024

### Synthèse de la dette de la CCPD au 01/01/2024 (source FinanceActive)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEXAnnuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
8 000 523,76 €	1,01%	14 ans et 10 mois	7 ans et 6 mois	19

### Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
BANQUE POSTALE	7 454 000,00 €	93,17%
CAISSE D'ÉPARGNE	369 421,82 €	4,62%
Autres prêteurs	177 101,94 €	2,21%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>8 000 523,76 €</b>	<b>100,00%</b>

### Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	8 000 523,76 €	100,00%	1,01%
Variable	0.00 €	0,00%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>8 000 523,76 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,01%</b>

### Dette par année

	2024	2025	2026	2026	2027	2033
Encours moyen	7 515 678 €	6 709 665 €	5 960 415 €	5 218 683 €	4 558 538 €	2 634 733 €
Capital payé sur la période	888 920 €	756 135 €	740 609 €	741 110 €	645 250 €	272 500 €
Intérêts payés sur la période	75 926 €	65 295 €	57 130 €	49 114 €	41 058 €	25 008 €
Taux moyen sur la période	0,95 %	0,91 %	0,89 %	0,86 %	0,88 %	0,93 %